

# Evasion multi-nautique

**15-17  
ans**

## CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74  
3 avenue de la plaine - BP 340  
74 008 Annecy  
Tél: 04.50.52.30.00  
ufoval@fol74.org

**En savoir plus :** [www.fol74.org](http://www.fol74.org)

### Les indispensables :

- Test d'aisance aquatique
- Fiche de renseignements médicaux, complétée et signée + médicaments et ordonnance.

## Oléron

### Evasion multi-nautique

#### Centre de vacances Oléron Réf. 074 038 001

Direction le sud de l'île pour profiter des plaisirs de la glisse avec 2 séances de surf. La plage de Château d'Oléron est l'endroit idéal pour pratiquer 2 séances de Paddle. Pour varier les plaisirs, on embarque sur l'île d'Aix. On profite de son cadre de rêve et de sa magnifique plage face à Fort Boyard. On continue la découverte, cette fois-ci sur le continent, avec la visite de La Rochelle...

Le reste du programme d'activités reste à construire ensemble ! Et pour être acteur à 100 % de son séjour, on prépare les repas après avoir décidé tous ensemble des menus !

Spécial juillet : une soirée au festival des Francofolies

Spécial août : deux séances de char à voile

#### Le Centre:

L'île d'Oléron est située dans l'océan Atlantique, au large des côtes de la Charente-Maritime. Le village de Dolus d'Oléron se trouve à environ 70 km de La Rochelle. En face de Fort-Boyard, au bord de l'océan longeant le canal ostréicole de la Brande, le centre « Le Moulin d'Oléron » se situe à 3 km de Château d'Oléron, sur la Route des Huîtres.

D'une capacité de 160 lits répartis dans 4 pavillons de plain-pied, le centre est composé au total de 7 bâtiments installés dans une vaste pinède de 4 hectares. Il dispose d'une piscine, d'un mini-golf, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux, d'une salle polyvalente, d'une infirmerie et d'une salle de restaurant avec terrasse ombragée. Les enfants sont répartis par tranches d'âge.



### Le Stand up Paddle

**2 séances de Stand up Paddle** sont encadrées par Alain Robert, meilleur compétiteur de l'Île d'Oléron. L'activité se déroule à Château d'Oléron : ce lieu est idéal pour débiter l'activité dans un environnement calme et sécurisé. Le groupe d'une douzaine de jeunes se rend en vélo sur le lieu de l'activité. Le Stand up Paddle « SUP » est une activité nautique très facile d'accès et très ludique. On se déplace debout sur une grande planche de surf à l'aide d'une pagaie simple, permettant ainsi de se balader le long des côtes ou de surfer ses premières vagues. Au début de la première séance, les jeunes apprennent à monter sur la planche et à créer un déplacement. Au cours des séances, ils dirigent et arrêtent leurs déplacements et réalisent des parcours ludiques. Les objectifs pédagogiques de cette activité sont d'adapter ses déplacements à un type d'environnement, de s'orienter, de se situer et de s'engager pour être autonome.

Documents à fournir pour la pratique de l'activité: Test d'aisance aquatique obligatoire

### Surf

Les **2 séances de surf** se déroulent après celle de Paddle afin que les jeunes aient déjà travaillé leur équilibre. L'activité est encadrée par des moniteurs diplômés de l'Ecole de Surf. Chaque séance, d'une durée de 2 heures, se compose de moments d'apprentissage des gestes sur la plage, et de moments de mise en œuvre dans l'eau. Une combinaison néoprène est fournie par l'Ecole de Surf. La progression élaborée par les moniteurs de l'Ecole de Surf permet de découvrir les techniques pour avancer sur la planche, prendre les vagues, se tenir debout...

Documents à fournir pour la pratique de l'activité : Test d'aisance aquatique obligatoire

### Baignades à la piscine et à l'océan

Les baignades s'effectuent toujours sous la surveillance d'une personne qualifiée (surveillant de baignade, BNSSA...). Les baignades à l'océan se font aux plages surveillées de Boyardville, de Gatseau et de Grand Village, équipées d'un poste de secours de Maîtres-Nageurs- Sauveteurs (MNS). Un animateur pour 8 jeunes est présent dans l'eau. L'organisation des baignades se fait avec les MNS de la plage, et il peut arriver de ne pas avoir l'autorisation de se baigner avec un groupe de jeunes pour des raisons de sécurité (drapeau orange, trop de monde...). Les horaires de baignades sont variables selon les jours en fonction de la marée montante.

Notre centre dispose d'une piscine découverte chauffée, de 12 mètres sur 7 mètres avec une profondeur progressive de 0,75 cm à 1,70 m.

En plus des activités sportives encadrées par des partenaires, le groupe de jeunes jouit d'une grande autonomie pour programmer ses vacances. Il lui est possible de s'inclure aux jours de fête organisés sur le centre, de profiter des installations du centre en s'inscrivant sur les plannings. Les vélos vont permettre de partir à la découverte de l'île, de visiter des sites réputés, de flâner dans les stations balnéaires, de se baigner sur les différentes plages surveillées.

### La Rochelle

Et pourquoi pas poursuivre la découverte sur le continent, découvrir la ville, participer aux différentes manifestations estivales. Les animateurs, soucieux de la cohésion du groupe, seront là pour conseiller, guider vers l'information et toujours veiller au respect des règles de sécurité. L'important étant que chaque jeune puisse participer avec les autres à l'élaboration du programme des vacances, franchir un pas de plus vers l'autonomie.

### Festival des Francofolies (spécial juillet)

Lors de leur excursion à la Rochelle, les jeunes participent à une soirée au célèbre festival des Francofolies.

### Char à voile (spécial août)

Les 2 séances se déroulent sur la plage de Maumusson à St Trojan. Le groupe d'une douzaine de jeunes se rend à pied sur le lieu de l'activité. Ils accèdent à la plage par le petit train de St Trojan. Chaque séance dure 1h30 et est encadrée par les moniteurs d'Oléron Char à Voile. Au cours des séances, les jeunes apprennent à connaître les règles de sécurité, à diriger leur char, à s'arrêter, à tourner, à effectuer différents parcours en travers du vent et à toutes les allures.

Les objectifs pédagogiques de cette activité sont de maîtriser les manœuvres pour conduire le char, de prendre des repères pour se situer et s'orienter et de s'engager pour être autonome.

**Affaires à prévoir pour les activités char à voile**: une paire de vieilles baskets et des vêtements usagés.

*A noter !*

*Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...*

*Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet : <http://www.fol74.org/infos-pratiques>*

## Vie Quotidienne

### L'équipe d'encadrement

Un directeur et un animateur pour 8 enfants en moyenne.

Les animateurs, quel que soit le moment de la journée, sont toujours présents, avec un souci constant de veiller à la sécurité affective et physique des enfants dont ils ont la charge.

### L'alimentation

Les repas sont préparés par le cuisinier du centre, équilibrés, variés et pris à des heures régulières. Le partage du repas est un moment convivial, d'écoute et d'échange entre les personnes. C'est un temps éducatif durant lequel les animateurs veillent à ce que chacun goûte de tout, mange suffisamment et participe activement à la mise des tables, au débarrassage, au nettoyage... Les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions idéologiques et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidence sur l'organisation collective.

### Le rythme de vie

**Le réveil** est échelonné entre 7h30 et 9h afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun, sauf en cas d'activité matinale.

**Le coucher** s'effectue après la veillée, à une heure adaptée à l'état de fatigue du groupe.

### La toilette

La douche est effectuée chaque jour avant le dîner et tous les matins une « petite » toilette est faite. Les animateurs encadrent ce temps. L'assistante sanitaire veille sur l'hygiène des enfants en assistant régulièrement aux temps des douches, en vérifiant les petits bobos, les ongles, les cheveux...

### Linge

Le linge est lavé régulièrement. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant. Pour les séjours de 8 jours, le linge n'est pas lavé sauf en cas d'accident.

## Santé

Veillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE que vous recevrez avec la confirmation d'inscription en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours.

Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux

médicaments que vous donnez au responsable à l'arrivée au centre.

Les éventuels frais médicaux sont avancés par le centre, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement (sauf si vous nous avez fourni une attestation CMU en cours de validité). Il est essentiel de nous informer, lors de l'inscription, de tout problème particulier important concernant la santé de votre enfant.

## Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

## Relations Parents/ Enfants

**Courrier:** nous incitons les enfants à vous envoyer une lettre après leur arrivée. Ils sont bien sûr libres d'écrire autant de fois qu'ils le souhaitent. N'oubliez pas de glisser dans la valise des enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues. Nous vous conseillons de privilégier le courrier pour correspondre.

**Téléphone:** si vous souhaitez exceptionnellement joindre votre enfant par téléphone, faites-le entre 17h et 19h en vous armant de patience car la ligne est souvent occupée. Le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. Si toutefois l'enfant l'amène durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

**Internet:** des nouvelles sont données sur le blog du séjour, et parfois même quelques photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site [www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours](http://www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours). L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués sur la convocation de départ.

**ATTENTION!** Si le comportement de votre enfant était de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre eux, une décision de renvoi pourrait être prise à son encontre, frais de retour à votre charge...

## Argent de poche

Une somme de 10 € par semaine semble largement suffisante. Vous la remettrez à un animateur en utilisant l'enveloppe « argent de poche » que vous recevrez avec la convocation de départ.

## Objets de valeur

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeux, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dégradation, de perte ou de vol.

## Transports

Pour les départs de région Rhône Alpes, le transport s'effectue en car de nuit.

Pour les autres villes de départ, le trajet s'effectue en train jusque La Rochelle et en car de la gare SNCF au centre.

Une convocation regroupant toutes les informations vous sera envoyée 10 jours avant le départ.

## A remettre le jour du départ

### MEMO

- Fiche de renseignements médicaux complétée et signée.
- Médicaments + ordonnance médicale (le cas échéant).
- L'enveloppe contenant l'argent de poche, sur laquelle vous aurez écrit le nom et le prénom de votre enfant ainsi que la somme contenue dans l'enveloppe.
- La fiche trousseau.
- Tout autre document que vous jugerez utile de remettre à l'équipe de direction du séjour.

**Bon séjour avec UFOVAL 74 –  
Vacances Pour Tous!**

# FICHE TROUSSEAU OCEAN



Nom et Prénom de l'enfant : .....

<b>VETEMENTS DE JOUR</b> (dont ceux portés le jour du départ)			
T-shirt manches longues	2	Veste chaude( type polaire)	1
T-Shirt	6	Veste imperméable ou K-Way	1
Pull ou Sweat	2	Casquette	1
Pantalon confortable ou jogging	2	Sac à linge sale	1
Short	4	Jupe ou robe	2
<b>LINGE DE CORPS</b>			
Culottes ou Caleçons	6	Pyjama ou chemise de nuit	2
Chaussettes	6 p.	Maillot de bain	2
<b>TOILETTE</b>			
Trousse de toilette complète: brosse à dents, dentifrice, shampoing, gel douche, brosse à cheveux, crème solaire			1
Serviette et gants de toilette			2
Serviette de bain*			1
<b>CHAUSSURES</b>			
Bonnes baskets	1	Nu-pieds fermés	1
Chaussons	1	Petites chaussures en toile	1
<b>DIVERS</b>			
Petit sac à dos (pour la journée)	1	Lampe de poche ou Lampe frontale	1
Gourde	1	Lunettes de soleil	1
Nécessaire courrier (enveloppes+timbres et adresses, papier, stylo)			1

## TEST D'AISANCE AQUATIQUE

**SEJOUR : Oléron Evasion Multi-Nautique**

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT :

.....

Date du séjour : Du ..... Au .....

### A REMPLIR PAR LE MAITRE NAGEUR

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (canoë-kayak et disciplines associées, descente de canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aérotractée nautique, voile) en Accueils Collectifs de Mineurs.

Suivant l'arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratiques de certaines activités physiques en ACM.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants : Brevet National de Sécurité Aquatique (BNSSA), Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS), Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de Sport des activités aquatiques et de la Natation (BPJEPS AAN), ou tout autre BEES ou BPJEPS des spécialités nautiques considérées.

Ce document atteste l'aptitude du mineur à : effectuer un saut dans l'eau, réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes, réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes, nager sur le ventre sur 20 mètres, franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant. Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité.

Je soussigné(e)

.....

Titulaire du diplôme :

.....

Date de délivrance du diplôme: .....

Certifie que l'enfant

.....

Né(e) le ..... / ..... / .....

A passé avec succès les épreuves demandées.

Fait à ..... le.....

Cachet et signature :